© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

Publicité paris sportifs en plein essor

Par Profil supprimé Postée le 30/03/2021 21:11

> Bonjour je suis addict aux pari sportif depuis 4 ans, dont un essai d'arrêt il y a un an d'une semaine(mon maximum)infructueux, et là 2 mois depuis que ma femme à pour la deuxième fois su que je jouais. Je pense que je tiens le bon bout même si desfois l'on pense qu'on n'y arrivera pas, cest toujours toi qui a le dernier mot (tu es la seul personne qui décide de TA vie) et non pas le jeu. Bref je me demande pourquoi il y a autant de pubs, affiché (arrêt de bus, panneaux publicitaires, pubs internet...sur les paris sportifs alors que les effets sur le cerveau sont comparé aux effets d'un addict a la cocaïne. Maintenant on ne voit plus de publicité sur les cigarettes....par contre pour l'alcool pas de problème... Enfin j'avoue ne pas comprendre le fait de bombarder les gens de publicité sur le jeu alors que les chiffres des personnes à risques ne fait qu'augmenter ???

Mise en ligne le 31/03/2021

Bonjour,

Bien que sensibles à vos observations et incompréhensions sur l’essor du marché et des communications faites par les opérateurs de jeux, nous ne pourrons commenter ou justifier des choix des politiques publiques en la matière. Nous vous remercions de votre compréhension.

S’agissant des difficultés que vous rencontrez avec les paris sportifs, sachez que vous pourriez être accompagné dans votre arrêt par un CSAPA (Centre de Soins d’Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Ce pourrait être un moyen d’être soutenu et conseillé dans les efforts que vous mettez en oeuvre pour résoudre cette difficulté, l’occasion également peut-être de réfléchir à l’opportunité de demander une interdiction volontaire de jeux dont la procédure vient d’être simplifiée et peut s’effectuer directement sur le site de l’ANJ (Autorité Nationale des Jeux).

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées d’un centre d'aide référent jeux proche de chez vous, les consultations y sont individuelles, confidentielles et non payantes. Nous vous joignons également un lien vers les informations à connaître sur l’interdiction volontaire de jeux et la procédure à effectuer.

Nous restons disponibles disponibles dans le cas où vous vous souhaiteriez revenir vers nous afin d’échanger plus précisément sur votre situation. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat via notre site.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures su

---

En savoir plus :

- "L'interdiction volontaire de jeux"